

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le quinze du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

2 FÉVR. 2023

Déposée en
Préfecture le

31 JANV.
2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Laurent MILLET, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Michel BEAL à Elisabeth EMONET, Alexandra BEAUJARD à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Marie BERTRAND à Alexandre MULATIER-GACHET, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Catherine BOUVIER à Agnès PRIEUR-DREVON, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Christel CASSET à Gilles ARDIN, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Roland DAVIET à Philippe MORIN, Noëlle DELORME à Jean-Claude MARTIN, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Chantale FARMER à François ASTORG, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Aurélie GUEDRON à Lola CECCHINEL, Ségolène GUICHARD à Martine COUTAZ, Charlotte JULIEN à Pierre-Louis MASSEIN, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Marion LAFARIE à Benjamin MARIAS, Christiane LAYDEVANT à Corinne BOULAND, Viviane MARLE à Yannis SAUTY, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Eric PEUGNIEZ à Nora SEGAUD-LABIDI

Etaient excusés

Jean-François GIMBERT, Antoine de MENTHON, Michel MUGNIER-POLLET, Raymond PELLICIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20221215-10622-DE-1-1
en date du 31/01/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-286

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

BUDGETS PRIMITIFS 2023 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

Denis DUPERTHUY, rapporteur

Le budget primitif 2023 a été élaboré dans une perspective de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, tout en poursuivant la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Pour la section de fonctionnement, le BP 2023 a tenu compte de l'impact de l'ensemble des augmentations liées à l'inflation et plus spécifiquement :

- des charges liées à l'énergie ;
- des cotisations d'assurances ;
- du point d'indice des rémunérations en année pleine ;
- du travail en cours sur la revalorisation du régime indemnitaire sur trois ans.

Conformément aux engagements, il a été construit sans augmentation des taux d'imposition.

Pour la section d'investissement, le BP 2023 :

- traduit par des inscriptions, les réalisations inscrites dans le PPI adopté le 18 novembre 2021;
- assure la mise en œuvre des objectifs d'un Pacte pour le Climat et d'Imagine le Grand Annecy ;
- poursuit la mise en œuvre de la politique mobilité et notamment du TCSPi ;
- continue à assurer un soutien à l'économie locale ;
- poursuit et confirme les actions en matière de politique du logement.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 235.208.176 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 178.312.116 €.

Dépenses :

Les services, sous la responsabilité des élus, ont proposé des inscriptions budgétaires en progression globale de 4,4 %.

Ainsi, les charges à caractère général (chapitre 11) progressent de 8,64 %, notamment pour l'énergie (article 60612), les contrats de prestations de services (article 611), les études et recherches (article 617), l'entretien des terrains (61521).

Les frais de personnel (chapitre 12) évoluent de 5,3 %. Cette évolution est due aux créations d'emplois 2022 en année pleine, au GVT, aux réformes sanitaires et à l'inscription de la première phase d'évolution du régime indemnitaire.

Les atténuations de produits (chapitre 014) connaissent peu d'évolution avec une attribution de compensation quasi inchangée, un FPIC à 1,4 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 24,92 %.

Les principales subventions sont :

- fonctionnement ESAAA : 1,5 M€,

- fonctionnement Office de Tourisme : 2 M€,
- fonctionnement CIAS : 5,9 M€,
- SILA : 1,7 M€,
- budget transports : 2,6 M€,
- budget pépinières : 1,5 M€,
- budget Semnoz : 1,3 M€.

Les contributions du Grand Annecy sont, notamment :

- SCOT : 408 K€,
- SDIS : 7 M€.

Les charges financières (chapitre 66) progressent de 18 % en raison de l'évolution des taux caractérisée par une forte volatilité dans un contexte inflationniste.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de 1.066.460 € (706.401 € en 2022).

Recettes :

- Les recettes fiscales (chapitres 73 et 73-1) présentent une progression de 13,13 % dont les principales variations sont les suivantes :

Le produit des 4 taxes directes locales (compte 73111) progresse de 7,43 %. Ceci s'explique par :

- la revalorisation des bases de 7 % fixée sur l'indice annuel des prix à la consommation,
- les prévisions d'évolution physique des bases : + 1,5 %.

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont stables :

- une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 12,6 % ;
- une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) compte tenu de la minoration annuelle prévue de 2,1 % ;
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est figé à 11 M€ : article 73221 - (chapitre 73) ;
- la Compensation Financière Genevoise (CFG) évaluée à un montant de 2,8 M€ (2,3 M€ en 2022) ;
- la compensation de la suppression de la TH par une fraction de TVA.

- Les produits des services (chapitre 70) progressent de 4,57 %.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) progressent de 16,97 %.

- Les produits financiers (chapitre 76) sont en baisse de 6 % avec un remboursement moindre par les communes de la dette transférée prise en charge par le Grand Annecy.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 56.896.060 €.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement 2023 (hors écritures de dette, d'ordre et diverses) s'élèvent à 38 M€.

Elles se répartissent ainsi :

- l'économie, tourisme, enseignement supérieur : 3,1 M€ ;

- les personnes âgées : 2,8 M€ ;
- les déplacements : 19 M€ dont 10 M€ pour la politique cyclable ;
- l'habitat, l'aménagement, l'agriculture, l'urbanisme : 7 M€ (dont 5,6 M€ pour l'habitat) ;
- l'environnement : 3,7 M€ ;
- bâtiments : 1,7 M€ ;
- l'entretien des équipements de l'agglomération et ses participations diverses : 1,5 M€.

Le remboursement de la dette est de 9,2 M€ (hors EHPAD 1,8 M€).

Recettes :

Les dépenses d'investissement (hors EHPAD) sont financées principalement par :

- 1,6 M€ de subventions ;
- 16,5 M€ d'autofinancement : amortissement des immobilisations pour 10,7 M€ (chapitre 040) et prélèvement de la section de fonctionnement pour 1,066 M€ (chapitre 021), FCTVA pour 3,658 M€ (chapitre 10), les subventions pour 1,1 M€ (chapitre 13) ;
- un recours à l'emprunt qui s'élève à 32,5 M€ pour le budget principal et 3,9 M€ pour les EHPAD ;
- autres immobilisations financières dont la dette récupérable : 2,2 M€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

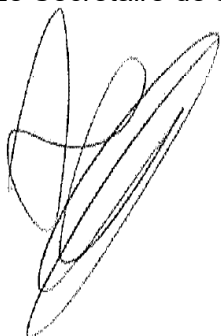
d'adopter ce budget primitif 2023 du budget principal.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 84

ABSTENTION(S) : 7 (Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.